



Formation RNCP, l'établissement annule la certification

Par **Lhiia**, le **25/04/2016** à **15:57**

Bonjour,

Actuellement en formation, je rencontre un problème que je ne sais résoudre.

Le certificateur détenteur du titre RNCP avec lequel mon établissement passait convention n'est plus détenteur de ce titre depuis avril 2015 (donc depuis UN AN!!!) et aucune convention n'a été signée cette année entre l'organisme certificateur et l'établissement suite à une série de contre temps !!! Notre directeur reconnaît entièrement ses torts et son manque de professionnalisme. Il recherche un organisme dispensant une formation similaire à la nôtre avec qui une convention pourrait être signée en urgence. Il nous a fait part d'une piste qui ne nous convient pas du tout, un titre RNCP intitulé "assistance secrétariat option média" au lieu de notre formation "assistante en communication". En gros, pour dire les choses telle que je les pense, il cherche à noyer le poisson.

Nous ne pourrions donc pas être certifiés assistant en communication et si aucun nouveau titre RNCP est trouvé d'ici là nous aurons juste un certificat centre qui dit que nous avons les compétences pour le métier assistant en communication.

Nous avons effectué la formation sans document officiel ce n'est pas normal!

A quelques jours de partir en stage nous sommes au summum de notre stress, et à la fois, complètement démoralisés.

Que faire? Vers qui se tourner pour obtenir un titre malgré tout? Peut-on porter plainte et obtenir un dédommagement?

Merci de votre aide